Coca
FRC
1512

DÉCLARATION

De l'Ordre de la Nobleſſe de Bretagne, du 10 Janvier 1789.

L'ORDRE de la Nobleſſe, après avoir proféré le ſerment ſolemnel de ne participer à aucune adminiſtration qui ſeroit contraire à la conſtitution, croit devoir faire connoître ſes ſentimens au Peuple, que l'on veut tromper. Les intérêts de cette portion précieuſe de la Nation ont toujours été chers à l'Ordre de la Nobleſſe; & s'ils étoient léſés dans la répartition générale des Impôts, ledit Ordre déclare qu'il eſt dans ſon cœur d'écouter & diſcuter leurs demandes avec la ſageſſe, la juſtice & le déſintéreſſement qui ſont la baſe de ſes

M + W 2826

ſentimens ; & ſi cette diſcuſſion n'a pas encore eu lieu, l'Ordre du Tiers ſeul y a mis obſtacle.

Nª. *L'Ordre de la Nobleſſe a arrêté que cette Déclaration ſeroit imprimée dans tous les idiômes en uſage dans les différens cantons de la Province.*

6/5